



CHARTRE PARC COUVERT DE STRUCTURES GONFLABLES

1 – PREMIERES DEMARCHES ET OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS

- a) Validation de l'accord de la Mairie et/ou de la Communauté de Communes.
- b) Validation des dates de parc avec les Associations Sportives (si besoin) et l'Association Loisirs et Partage.
- c) Avant de prévoir un rendez-vous dans la salle avec la municipalité vous devez vérifier la puissance électrique : nos moteurs ont une puissance de 1200 watts.
- d) **Dans les salles de sports, nous installons 8 à 9 structures nous avons besoin de 15 000 watts environ soit 65 ampères.**
La Mairie installe très souvent un boîtier électrique en triphasé.
- e) Validation des normes de sécurité avec la Mairie (portes de secours, protection du sol, électricité)
- f) Validation du nombre de tables pour **les jeux en bois** (10 en moyenne)
- g) **Validation du nombre de barrières métalliques (18 à 20) devenues obligatoires pour canaliser la partie "petite enfance"** ainsi que des chaises et des tables pour les parents
- h) Validation des horaires d'installation la veille
- i) Validation du pliage à la fermeture du parc
- j) Positionnement des banderoles et autres publicités en extérieur.

2 – LA PUBLICITE

1 – L'ORGANISATION

- a) La publicité est faite par les organisateurs recevant le PARC COUVERT dans leur commune (APE, COMITE DES FETES, MAIRIE, etc ...)
- b) Il faut prévoir suivant votre budget bien sûr 100 affiches et 1000 à 1500 flyers.
- c) La communication peut se faire de plusieurs façons :
 - a. **DANS VOTRE COMMUNE :**
 - i. Par les panneaux lumineux,
 - ii. Par les commerçants (Boulangeries, petits commerces, grandes surfaces)
 - iii. Par les écoles
 - iv. Par les Centres Socio Culturel, les Clubs Sportifs, les Associations, ...
 - b. **DANS LES COMMUNES AUX ALENTOURS (40 km)**
 - i. Par les commerçants (surtout les boulangeries !)
 - ii. Par les écoles
 - iii. Par les Associations
 - c. **PAR INTERNET**
 - i. Vos contacts
 - ii. Les Comités d'Entreprise,
 - iii. Facebook
 - iv. Les affiches dans les entreprises
 - v. Les Collègues

vi. La famille, les amis

2 – LES AFFICHES ET FLYERS

- a) **Il est obligatoire d'utiliser nos photos de jeux !** demandez-nous les photos en PDF ou JPEG, nous vous les communiquerons sans problème. Cela vous évitera des procédures judiciaires importantes !
- b) Vous pouvez prendre des dessins de jeux sur internet pour confectionner vos affiches en vérifiant bien qu'il n'y ait pas de droit d'auteur !
- c) **Merci de nous consulter avant l'envoi des affiches et de nous envoyer votre affiche validée pour communiquer de notre côté !**
- d) Pensez à mettre sur les affiches et flyers les logos des partenaires concernés.
- e) Indiquer le lieu, la date, les horaires, les tarifs, l'âge des enfants pour les structures gonflables, les chaussettes obligatoires, la gratuité de l'entrée pour les ados adultes.
- f) Les affiches et flyers représentent l'image du parc ! Ils doivent donner envie !
- g) **Les photos doivent restées dans leur contexte et ne pas être déformées !**
- h) Nous pouvons vous aider dans la création des affiches, n'hésitez pas !

Le jour J, Pensez à indiquer où est situé le parc dans votre commune avec des pancartes, des ballons, des banderoles.

Décorez l'entrée extérieure de la salle : ballons, fanions, guirlandes ! C'est un grand moment de fête pour votre village !

Certaines familles viennent de loin et font plusieurs parcs couverts dans leur région !

Tous les parcs pouvant accueillir les enfants des centres de loisirs en semaine durant les vacances scolaires doivent les contacter très tôt pour qu'ils planifient leurs venues (janvier pour les vacances d'hiver et de printemps et septembre pour les vacances de la Toussaint et Noël). Un tarif préférentiel est mis en place 3 € par enfant au lieu de 6 €.

Les centres de loisirs sont très demandeurs et apprécient fortement cette activité.

3 – LES NOUVELLES IDEES

Si vous avez assez de bénévoles (2 personnes voire 3 à la buvette suffisent parfois !) organisez une tombola avec lots à gagner en fin de journée, ou pêche à la ligne ou peluches à tirer, etc ...

Pleins d'idées sont possibles pour agrémenter le parc et récolter de l'argent pour votre Association !

Vous pouvez organiser également des anniversaires !

Ca marche très bien !

Prévoyez une pré-réservation avec une personne chargée de prendre les réservations avec, par exemple, un n° de téléphone spécifique sur les affiches et flyers.

Prévoyez le gâteau, une boisson et une surprise (pêche à la ligne par exemple) pour 12 € par enfant (gratuit pour l'enfant qui fête son anniversaire). Vous pouvez demander de l'organiser à partir de 7 ou 8 enfants pour 1 anniversaire.

Ce qui vous permet de gagner de votre côté 6 € et du côté du parc 6 € par enfant !

Pensez à faire la publicité assez tôt pour gérer les anniversaires. Certains organisateurs ont été victimes de leur succès !!!

Plus vous communiquerez, plus vous serez assuré du succès de votre parc couvert !

Communiquez sur une animation exceptionnelle pour les enfants au cœur de votre commune !

Des occupations durant les weekends et/ou en période de vacances scolaires !

Des activités pour tous enfants dès 18 mois, adolescents et adultes (avec les jeux géants en bois et autres jeux réservés pour les parents, grands parents, amis) !

Un lieu de détente pour les parents, les enfants sont occupés !!
Des prix attractifs : 6 € la journée avec sortie autorisée ! 10 € pour les 2 jours !
Une animation encadrée par des professionnels !
Des jeux gonflables désinfectés, homologués et adaptés suivant les âges !

4 – L'INSTALLATION DU PARC

Nous installons le parc la veille. Le parc est prévu pour être ouvert au minimum 2 jours.

Nous couvrons le sol de la salle de moquettes anti feu aux normes en vigueur.

Pour une salle de sports, il faut compter environ 6 heures pour tout mettre en place.

Les horaires des parcs sont de 10 heures à 19 heures, 18 heures pour le dernier jour pour le démontage.

Nous demandons de l'aide (6 à 8 personnes) pour le rangement et pour notamment rouler les moquettes (12 en moyenne de 15 m de long) lors de la désinstallation.

5 – LES TARIFS

L'entrée du parc est de 6 € par enfants de 18 mois à 12/13 ans pour la journée avec sortie autorisée, 10 € pour les 2 jours. Chaque jours, les enfants ont un tampon différent sur le dos de la main qu'ils doivent montrer quand ils reviennent dans le parc de jeux.

Nous vous apportons un concept exceptionnel au sein de votre commune. Vous n'avez aucun frais de location de jeux ! Nous avons de notre coté de nombreuses dépenses liées au parc (TVA, location de 22 m3 et réparations des jeux pour vous offrir des jeux propres, opérationnels et fiables) et étant donné le petit prix de l'entrée du parc, nous ne pouvons en aucun cas faire de gratuité ! Merci pour votre compréhension !

Les bénévoles organisateurs peuvent demandés à leur association la gratuité de l'entrée pour leurs enfants s'ils viennent tenir la buvette ou un stand sur la journée de parc.

Nous encaisserons les 6€ d'entrée par enfant et le bénévole se fera rembourser son entrée par SON ASSOCIATION.

Comme convenu, 15 % des recettes des entrées du parc seront reversés au minimum aux organisateurs du parc couvert, 20 % à partir de 350 entrées.

Tous les gains de la buvette, loterie, tombola, pêche à la ligne organisées par eux-mêmes seront en totalité gardés par les organisateurs.

Les gains liés à nos activités de ventes d'accessoires, ateliers récréatifs et/ou animations diverses seront en totalité gardés par l'association Loisirs et Partage.

Il pourra être demandé aux bénévoles d'aider les professionnels de LOISIRS ET PARTAGE pour la surveillance si le nombre d'enfants est important et/ou si l'influence demande un surplus de personnel.

RAPPEL : Les parents sont entièrement responsables de leurs enfants.

6 – PHOTOS PARCS COUVERTS SALLE DE SPORTS

